

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020 DELIBERATION N° 031

L'an deux mil vingt, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

Présents:

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT (jusqu'à 21h50), M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 22h58), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. SUSPERREGUI à Mme MOTHES (jusqu'à 18h30), M. DUZERT à Mme DUPREUILH (à partir de 21h50), Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 22h58).

Absent(s):

Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2020 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n°1.

La décision modificative n°1 2020 du budget annexe qui retrace la gestion des parcs de stationnement s'équilibre à 30 K€.

En recettes, les redevances de stationnement étaient prévues à hauteur de 2 950 K€ au budget primitif, soit une baisse estimée de 210 K€ par rapport au BP 2019, l'activité des parkings de la ville ayant été impactée par le premier confinement.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20201209-20_03333-DE Date de réception préfecture : 15/12/2020



Il apparaît aujourd'hui que le deuxième confinement génère une perte supplémentaire de produit estimée à 150 K€. Il convient de compenser ce manque à gagner par une subvention exceptionnelle complémentaire de 150 K€ du budget principal, montant venant s'ajouter aux 130 K€ déjà inscrits au même titre dans le budget primitif.

Par ailleurs, 30 K€ sont inscrits en dépense exceptionnelle afin de procéder à des remboursements d'abonnements, des mesures compensatoires ayant été accordées aux abonnés dans le cadre des travaux du parking de la gare et du premier confinement.

Ces 30 K€ sont financés par les recettes suivantes :

- concernant les badges de parking délivrés aux abonnés, un système d'achat se substitue désormais au système de caution ; 10 K€ ont été encaissés à ce titre ;
- des recettes exceptionnelles sont inscrites suite à des rattachements de dépenses à solder (10 K€);
- des cautions sont acquises pour des abonnés ayant perdu ou n'ayant pas restitué leur badge (10 K€).

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 de l'année 2020 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne

Par délégation du Maire Marc Wittenberg Directeur général des services